

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue lundi le 20 juin 2022 à 20 h 2 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Lucie Ouellet, conseillère.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

À noter que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2022-06-231

AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l'avis de convocation soit adopté tel que lu :

(233)

1 Fête nationale;

(234)

2 Mandat – biologiste; **[report]**

3 Piscine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-232

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 20 h 2.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-233

FÊTE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que tout pourboire issu de la vente de bière lors de la fête nationale de l'année 2022 ira à l'organisme qui se verra attribuer la tenue du kiosque de restauration en 2023, et ce, jusqu'à concurrence de 400 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-234

PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir la soumission de la firme Aqua techno pour l'acquisition de deux chlorateurs pour la pataugeoire et la piscine municipales incluant l'installation au montant de 8 195 \$ (taxes en sus), et ce, tel que décrit dans la soumission, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE

2022-06-235

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 6.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire